

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 55 (1993)
Heft: 5

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

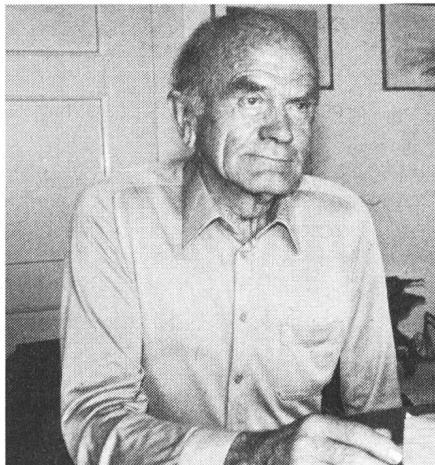
Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Décès

Peter Geiser, membre d'honneur de l'ASETA

Le 5 mars 1993, Peter Geiser s'est éteint à l'âge de 83 ans. Gérant de la section Soleure de notre association de 1947 à 1990, il se déplaçait à bicyclette pour recruter des membres ou pour leur réclamer les cotisations. Peter Geiser est né en 1910 dans une famille de 11 enfants à Cortébert, BE. Agriculteur de formation, il a été jusqu'en 1942,



employé agricole dans diverses exploitations pour reprendre ensuite le domaine Rüfenacht à Granges, tâche dont il se démet en 1980.

Durant cette période, il a suivi tous les développements et la rationalisation de l'agriculture. Sa fonction de gérant de la section SO lui a fait prendre conscience de l'importance de ses devoirs en faveur de l'association, comme il l'a exprimé lors de sa nomination de membre d'honneur à l'Assemblée des délégués, à Genève. Nous garderons un souvenir respectueux du défunt.

Cotisation pour 1993

Le bulletin de versement arrive ...

La réorganisation de la gestion des adresses a entraîné un retard dans l'encaissement des cotisations pour l'année 1993.

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture offre à ses sections la possibilité de prélever les cotisations de façon centralisée. Bien des sections profitent déjà de cette offre.

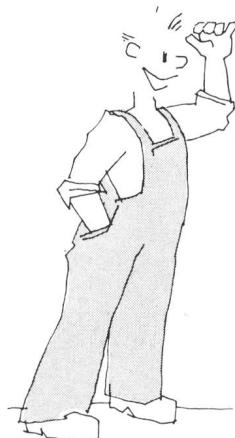
Jusqu'à ce jour, le secrétariat central faisait exécuter toutes les mutations par une entreprise spécialisée. La réorganisation en cours de ce service inclut de concentrer la gestion des adresses par informatique au siège de l'association. Les travaux de transition étant achevés, le secrétariat procédera sous peu à l'encaissement de la cotisation annuelle.

Jusqu'à ce jour, nos membres étaient appelés à s'acquitter de leur cotisation par un bulletin de versement qu'ils recevaient en février; le bulletin pour la cotisation 1993 leur parviendra prochainement (ou leur est parvenu récemment), pour autant que leur section soit affiliée au système d'encaissement central. Nous remercions les membres concernés pour leur compréhension suite à ce retard et les prions de régler ce versement sans retard. Le large soutien accordé à une organisation pro-

fessionnelle s'avère doublement nécessaire à une époque où les conditions-cadres de l'économie sont plutôt précaires pour l'agriculture.

Quelles sont les offres de l'ASETA?

Dans l'intérêt de ses membres et de l'agriculture en général, l'ASETA s'est engagée et continue de s'engager pour le remboursement des droits de douane sur les carburants au profit de l'agriculture. Notre association s'est justement engagée, suite à la dernière décision du souverain, à ce que la part des droits destinée aux routes soit restituée à l'agriculture.



Quant au contrôle antipollution des moteurs Diesel, une solution plutôt favorable à l'agriculture est en train de se profiler. L'ASETA a usé de son influence auprès des autorités compétentes. En ce qui concerne l'augmentation des primes d'assurance RC pour véhicules à moteur, la décision du Tribunal fédéral est encore en suspens.

Ces trois exemples plaident pour l'ASETA, une organisation qui se charge de la représentation des intérêts de ses membres à des conditions d'adhésion très avantageuses et dont la cotisation inclut l'abonnement au périodique Technique Agricole.

De plus, il est bien connu que l'éventail des prestations de l'Associations suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et de ses 22 sections s'étend des cours de formation pratiques aux mesures d'épargne réalisées grâce à l'exploitation de machines en commun en passant par le soutien économique et technique qu'elle accorde à ses membres. La place manque ici pour énumérer tous ses services dans le détail. C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur notre prospectus «L'agriculture moderne est-elle votre cheval de bataille?»

La campagne de «pionnier» n'est pas encore achevée: recrutez d'autres membres! Votre initiative sera récompensée, à choix, par: 10 francs en espèces, un insigne ASETA en métal pour le tracteur ou un bon de fr. 20.- à valoir sur le prix d'un cours de perfectionnement à Riniken ou à Grange-Verney. Nous sommes volontiers à votre disposition pour de plus amples informations:

**Ecrivez ou téléphonez à: ASETA
5223 Riniken (tél. 056 41 20 22)**

Tarifs indicatifs 1993

à l'intention des groupements régionaux d'entrepreneurs salariés des sections ASETA

Remarques générales: Les prix indicatifs sont établis sur la base des données «Frais pour machines 1992» de la FAT, Station féd. de recherches et d'économie d'entreprise et de génie rural à Tänikon. Ils peuvent être adaptés aux conditions régionales. **Les prix comprennent les frais de tracteur et frais personnels bruts par heure de fr. 30.– à l'heure.** Pour les travaux extérieurs à l'agriculture, demander les tarifs spéciaux à l'ASETA, Riniken.

1. Récolte des céréales

- a) Froment, orge, avoine, seigle, triticale
- b) Colza (colza et trèfle (ramassage-battage), épeautre
- c) Dispositif de coupe pour le colza : prolongation de la table
- d) Déchiquetage de la paille de blé avec déchiqueteuse montée
- e) Moissonnage-battage (sur parcelles dès 18% d'inclinaison)
- f) Fèveroles, soja, pois (selon les conditions de récolte jusqu'à 50 % de supplément

2. Récolte du maïs

- a) Maïs-grain
- b) Maïs-grain y compris le déchiquetage de la paille à
- c) Corn-Cob-Mix (CCM) déchiquetage de la paille compris
- d) Cueilleur d'épis porté
- e) Moulin CCM, auxiliaire compris
- f) Hacheuse à maïs tractée
- g) Hacheuse à maïs automotr. à plusieurs rangs
- h) 3 remorques pour fourrage haché et ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)
- i) Travail de hachage, service complet jusqu'au silo

3. Récolte d'herbe

- a) Récolteuse-hacheuse (200 kW)
- b) 2 remorques-fourragères et soufflerie pour l'engrangement sans auxiliaire)

4. Récolte de betteraves sucrières fourragères

- a) Récolteuse de betteraves fourragères (sans ramassage des feuilles)
- b) Récolteuse de betteraves sucrières (sans ramassage des feuilles)
- c) Récolteuse de betteraves sucrières (avec ramassage des feuilles)

	fr./a	5. Pressage de bottes et de balles	fr./pièce
	4.30	a) Pressage de bottes sur le terrain (ficelle incluse)	.75
		b) Pressage de bottes depuis le tas (ficelle incluse)	1.–
	4.30	c) Petites balles rondes (env. 200 kg de paille)	9.70
		– supplément pour filet	2.–
	-.50	d) Grandes balles rondes (env. 400 kg de paille)	18.–
		– supplément pour filet	3.–
	-.70	e) Balles à ensiler, rondes	16.–
		f) Balles à ensiler, enrubannage avec feuille	16.–
	5.30	g) Ensilage en sacs 120 cm Ø	12.–
		h) Pressage de grandes bottes 1.3 m ³ /170 kg	9.20
	5.40	i) Pressage de grandes bottes 2.0 m ³ /300 kg	20.–
	fr./a	6. Travaux au sol	fr./a
	5.10	a) Charrue à 2 ou 3 socs	3.20
		b) Herse à dents, par passage	-.80
	5.50	c) Fraise, par passage	2.–
		d) Herse rotative, par passage	2.–
	5.70		
	5.20		
	2.70		
	fr./a	7. Semis	fr./a
	5.70	a) Semoir monograine à betteraves	1.50
	6.10	b) Semoir monograine à maïs	1.20
		c) Distributeur d'engrais granulé porté	-.30
	2.90	d) Semoir en lignes	1.10
		e) Herser et semer en même temps	2.70
	10.80		
	fr./h	8. Fumure	fr./a
	450.–	a) Distributeur d'engrais	-.50
		b) Fumure en bande, distributeur monté sur outil de binage	-.30
	180.–		
	Fr./a	9. Protection des plantes	fr./a
	11.00	a) Pulvérisation	1.00
		b) Pulvérisation en bande	-.60
	9.80		
	Fr./a	10. Binage	fr./a
	11.00	a) Bineuse en pied-de-biche pour betteraves*	1.50
		b) Bineuse en pied-de-biche pour maïs*	-.90
		c) Bineuse étoilée pour maïs*	-.90
		*) personnel exclu	

Supplément: pour de petites parcelles, informes ou très envahies par les mauvaises herbes, il sera calculé un supplément de 10 à 20%. Le travail supplémentaire occasionné par la récolte des céréales couchées (dû à la grêle, à la fumure, etc.) ou les frais supplémentaires en raison des circonstances particulièrement difficiles, seront facturés.

ASETA Commission technique no 2

Nouveaux rapports de travail et décompte

Les nouveaux blocs de rapports de travail pour les cercles d'échanges (MR) sont à disposition auprès de l'ASETA. Ils facilitent considérablement les opérations de paiements.

La bonne entente et ainsi le développement positif d'un cercle de machines dépend en grande partie de la motivation et de l'habileté de négocier de la gérante ou du gérant. C'est pourquoi il va de soi que la gérance d'un tel cercle n'est pas une fonction honorifique

mais au contraire une tâche rétribuée en bonne et due forme, le but étant justement de maintenir les coûts au plus bas.

Le nouveau rapport de travail publié par l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture atteint le but fixé et amène de nouveaux avantages: les rubriques «Mandataire» et «Mandant» signalent clairement les travaux effectués, exprimés en francs et le montant qui sera porté au débit du

compte du mandant (-) resp. porté au crédit du compte du mandataire (+). Cette formule servant alors de décompte, une facture séparée n'est plus nécessaire. Une nouvelle ligne «Commission» est prévue pour l'indemnité de gérance d'un «MR» dont le taux et les modalités sont fixés par le cercle d'échange lui-même. De plus, on pourra reporter dans la rubrique «Matériel» toutes livraisons de matériel ou de substances sur lesquels aucune commission n'est perçue.

Un bloc contenant 50 rapports de travail/décompte en quatre exemplaires coûte 8 francs (rabais de quantité). A commander auprès de l'ASETA, case postale, 5223 Riniken (tél. 056/41 20 22).

Arbeitsrapport / Abrechnung Rapport de travail / Décompte		Nr. / No	001001	
Auftragnehmer / Mandataire	Nr./No	Auftraggeber / Mandant	Datum / date	
				Nr./No
Arbeit / Travail	sarcler et fumure d'artze	Einheit- Unité	Tarif Fr.	Auftragnehmer Mandataire
	sarcluse étoile à maïs, 4 rangs	1.6	47.-	75.20
	Distributeur d'engrais en ligne	1.6	12.-	19.20
Traktor / Tracteur	1 kW 50	2.5 h	30.-	75.-
Maschine / Machine				
Personal / Personnel	Chauffeur	2.5 h	21.-	52.50
Zuschlag / Supplément				
TOTAL			221.90 → 221.90	
Vermittlungsgebühr MR / Commission CM		2 % = Fr.	- 4.50	
Material / Matériel	Eugrais		195.-	195.-
Bemerkungen / Remarques	TOTAL Fr.		+ 412.40	- 416.90
	Konto / Compte			
Geschäftsführer / Gérant	Unterschrift / Signature			

Blockfabrik Lichtensteig LD 95 664

TELL & Cie

HANSPIETER WYSS



Bureau suisse de prévention des accidents bpa

La qualité des meubles diga reste -

20%

En tant que client et membre des coopératives agricoles Landi, vous avez maintenant la possibilité d'acheter les meubles de qualité diga à un prix beaucoup plus favorable. **Avec 20% de rabais, livraison et montage. Ou 3% de rabais supplémentaire pour enlèvement par le client.** Tout au long de l'année. Visitez l'une des expositions diga avec le passe unitaire collé ci-contre et échangez-le contre une procuration d'acheteur valable toute l'année. Une super offre, spécialement pour vous!

20 % de rabais, livraison et montage
sur tous les meubles de qualité diga!



Offert par:



Maison + Jardin SA
3293 Dotzingen
Tél. 032/81 50 21



8854 Galgenen/SZ
Tél. 055/66 11 11

4614 Hägendorf/Olten
Tél. 062/46 26 41

9532 Rickenbach/Wil
Tél. 073/23 64 77

6032 Emmen/Luzern
Tél. 041/55 10 60

1701 Fribourg/Nord
Tél. 037/26 80 80

8600 Dübendorf
Tél. 01/822 22 26